

26 MAI 2026

Canicule : un épisode caniculaire précoce qui appelle à l'action

Une partie de l'ouest de notre pays connaît un épisode de canicule inédit pour un mois de mai avec huit départements placés en vigilance orange par Météo France. Cet épisode de fortes chaleurs devrait durer au moins jusqu'à la fin de la semaine toujours selon Météo France, et s'étendre à d'autres départements.

Depuis 2003, la France enregistre chaque année des milliers de décès en excès du fait de ces vagues de fortes chaleurs.

Cette vague de chaleur laisse donc craindre le pire.

Car si depuis 2003 l'Etat a créé des systèmes de veille et alerte bien plus efficaces ainsi que des plans et protocoles connus de l'ensemble des professionnels, la puissance publique n'a pour ainsi dire engagé aucune mesure significative visant à renforcer le nombre de professionnels auprès des personnes âgées fragiles.

Or, il ne suffit pas de climatiser pour les prémunir des fortes chaleurs. L'essentiel de l'accompagnement permettant de mettre en œuvre toutes les préconisations relève de l'accompagnement humain, a fortiori auprès de personnes souffrant de troubles de la mémoire, visant notamment à régulièrement hydrater, prendre une douche ou porter des linges frais, surveiller toute hausse de température.

Par ailleurs et en complément de leurs actions, les directeurs des services à domicile invitent les Français vulnérables à s'inscrire sur les registres communaux nominatifs afin de bénéficier du soutien des municipalités durant l'épisode caniculaire. Quant aux directeurs des établissements, ils appellent à pouvoir se faire financer des « CDD canicule ».

Selon tous les modèles et avis d'experts climatiques, ces périodes de canicule vont à l'avenir devenir de plus en plus fréquentes et prolongées. Et l'un des enseignements majeurs de la canicule de 2003 est qu'il est possible de mourir de coups de chaleur.

Il est donc de la responsabilité de l'Etat de cesser de gérer ces périodes au coup par coup comme se gère des crises, pour engager notre pays dans un plan d'adaptation du secteur de l'aide aux personnes.

A défaut, et comme cela est encore le cas en repoussant toujours plus loin le projet de Loi Grand Age Autonomie (promis par E. MACRON pour fin 2018) ou cherchant sans cesse à diminuer les budgets dédiés à ce secteur comme peut l'illustrer le gel prudentiel de 215 millions sur les budgets 2026. L'AD-PA considère que la puissance publique pourrait engager, à terme, sa responsabilité en raison d'actions sous-dimensionnées au regard du risque connu.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr